



**Direction Générale des
Services du Département**

Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et
des Sports

Service gestion des collègues et
interventions scolaires

Affaire suivie par : Mme DOUCHIN
Poste: 76.91

2011-CP-3927

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 18 novembre 2011

**CRÉATION DE CLASSES INTERCOMMUNALES EN
ZONE RURALE - SUBVENTION DE 1ER ÉQUIPEMENT**

Politique sectorielle : Enseignement	
Secteur d'intervention : Enseignement du 1^{er} degré	
Programme : Actions en faveur du 1^{er} degré (2001 P 161)	
Nature analytique : Subventions d'investissement – Acquisition de matériel et mobilier – Création de classes maternelles intercommunales	
Données financières	CP 2011
Montant actualisé	400 000 €
Montant déjà engagé	241 821 €
Montant disponible	158 179 €
Montant réservé pour ce rapport	3 000 €

Le présent rapport a pour objet l'attribution à la Communauté de Communes Contrée d'Ablis – Portes d'Yvelines d'une subvention de premier équipement de 3 000 € en faveur d'une école maternelle intercommunale créée dans le cadre d'un regroupement pédagogique.

Selon les dispositions adoptées par délibération du 19 juillet 1994 et dans le cadre de la délégation qui vous a été confirmée le 31 mars 2011, le Conseil Général a décidé de maintenir l'attribution de subventions calculées au taux de 15 % d'une dépense plafonnée à 20 000 € HT pour l'acquisition de mobilier et d'équipement des écoles intercommunales créées en zone rurale

La Communauté de Communes Contrée d'Ablis - Portes d'Yvelines sollicite le bénéfice d'une subvention de premier équipement en faveur de sa classe maternelle intercommunale créée dans le cadre d'un regroupement pédagogique avec les communes d'Allainville aux Bois, Boinville le Gaillard, Orsonville et Paray-Douaville. Le montant de la dépense engagée s'élève à 25 923,41€ HT.

En application des critères susvisés et compte tenu des crédits disponibles, une subvention de **3 000 €** peut être allouée à la Communauté de Communes Contrée d'Ablis – Portes d'Yvelines.

En conséquence, si cette proposition vous agréee, je vous invite à adopter les termes de la délibération suivante :